Nom : CLERBAUX
Prénom : Cathy
Numéro national : 650918-062.50
Adresse : 4A Av Coloniale - 1170 Bruxelles
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹
MANDATS
Echevine
Membre du Comité de direction, du CA et de l'AG Sibelga
Membre du Bureau, du CA et de l'AG Interfin
Wichibite da Bareda, da ex est as xx est mermi
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

<u>RÉMUNÉRATIONS</u>	MONTANTS
Salaire échevine	70971,67€
Pas de jetons de présence demandé pour Sibelga	0 euros
Pas de jetons de présence demandé pour Interfin	0 euros
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Abonnement STIB	499 euros/an
Abonnement GSM	50 euros/mois

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- 2. d'un mandat exécutif;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ		

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er 5}, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS
Chercheuse CNRS et chargée de cours ULB	de 1001 à 5000 euro
	,
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
ait à Bruxelles	30.09.2024
lombre d'annexes :	
ignature	

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

^{5 ||} s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :